



www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2016-96 du 15 décembre 2016

**OBJET - Attribution du marché de services d'assurances
- autorisation de signature au Président**

Rapporteur : M. Thierry BOUCHIÉ

Le 15 décembre 2016 à 9h00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 décembre 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 21

Nombre de pouvoirs : 10

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avait donné pouvoir :

- Mme Nicole GUERIN à M. Yvon AIGUIER
- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohammed DJEFFAL
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Claude JIMENEZ
- M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Jean-Louis CHEVALIER
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIEMETTI
- Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
- Mme BERTHET BOUTARIC Typhaine à M. Romain GRYZKA
- M. Olivier FONS à M. Pierre LEROY

Vu les Articles n° 28 et 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu Article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article III de la convention de groupement de commandes, adoptée par délibération n°2016-90 du 27/09/2016, qui confie l'organisation de la consultation au coordonnateur, en l'occurrence la Communauté de Communes du Briançonnais.

Vu l'avis favorable du bureau du 13/06/2016,

Vu la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert le 03/10/2016, conformément aux articles 67 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article IV -2.11 de la convention de groupement de commandes, qui confie l'attribution des marchés à la Commission d'appel d'offres du coordonnateur,

Vu l'article IV -2.13 de la convention de groupement de commandes, qui confie la signature des marchés au représentant du pouvoir adjudicateur coordonnateur, chacun des membres de chargeant respectivement de leur exécution pour ce qui les concerne,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 1er Décembre 2016,

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés aux budgets respectifs des membres du groupement de commandes, suite aux engagements pris par chacun des membres du groupement de commandes,

Le Conseil Communautaire à la majorité (15 abstentions : Gérard FROMM/Gilles MARTINEZ, Catherine GUIGLI/Francine DAERDEN, Maurice DUFOUR, Yvon AIGUIER/Nicole GUERIN, Marie MARCHELLO, Renée PETELET, Mohamed DJEFFAL/Fanny BOVETTO, Claude JIMENEZ/Bruno DAVANTURE, Jean-Franck VIOULAS, Guy HERMITTE),

▪ Autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises désignés attributaires par la Commission d'appel d'offres :

Lot n°1: Assurance dommages aux biens

- Au groupement S.FINE/ALLIANZ, pour un montant annuel de 61 833,16 € H.T (offre variante imposée sans franchise)

Lot n°2: Assurance responsabilité civile

- Au groupement S.FINE/ALLIANZ, pour un montant annuel de 38 000 € H.T

Lot n°3: Assurance de véhicules à moteur

- Au groupement S.FINE/ALLIANZ, pour un montant annuel de 37 706,50 € H.T (offre variante imposée sans franchise)

Lot n°5: Assurance risques statutaires

- Au groupement CNP/SOFAXIS, pour un montant annuel de 268 342,34 € H.T

Pour ce qui concerne le Lot n°4: Assurance protection juridique, en l'absence d'offres régulières, le lot est déclaré infructueux.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Date affichage : 15 DEC. 2016

Guy HERMITTE.

